

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Yom Kippour



Au Puits de La Paracha

Les dix jours de pénitence

Yom Kippour

Avoir confiance dans la force de sa propre prière en particulier durant ces jours-ci

Dans la Paracha de Haazinou (32, 18-20), il est écrit : « *Le Rocher qui t'a donné naissance, tu l'as oublié, le D. qui t'a enfanté, tu l'as délaissé (...) Parce qu'ils sont une génération versatile, des enfants sans confiance.* »

Le Ora'h 'Haïm de Zeltchov explique le reproche contenu dans l'expression « *des enfants sans confiance* » en disant qu'un homme **"doit avoir confiance dans le fait que sa propre prière et ses propres actions agissent En-Haut (...)** Il devra penser qu'il est un monde en miniature dans lequel sont renfermés tous les mondes même les plus élevés. C'est pourquoi lorsqu'il examinera ses actes et se repentira, l'homme pourra agir dans les mondes supérieurs jusqu'à atteindre l'endroit de la racine de son âme. Il sera alors en mesure de transformer la Midate Hadine (rigueur) en Midate Ha Ra'hamime (miséricorde). Et il donne ainsi de la force et de la vigueur En-Haut, comme il est dit : "*Donnez de la vigueur à Elokim.*" (Téhilim 68, 35) Il ne devra pas, au contraire, faire partie **"**de ceux au sujet desquels il est écrit : "*Le Rocher qui t'a donné naissance, tu l'as oublié, le D. qui t'a enfanté, tu l'as délaissé*", à savoir de ceux qui oublient que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui les a enfantés et créés à partir des mondes supérieurs afin qu'ils puissent agir grâce à leurs prières et leurs bonnes actions. C'est le sens (allusif) du verset : "*Parce qu'ils sont une génération versatile*" : **parce qu'ils sont en mesure d'ébranler tous les mondes, de renverser la Midate Hadine depuis sa racine, en Midate Ha Ra'hamime, dévoilée et abondante, mais sont, malheureusement, "des enfants sans confiance" : ils n'ont pas confiance en eux-mêmes et ne croient pas**

dans les forces énormes qui sont en eux (...)"

Écoutons plutôt l'histoire extraordinaire qui nous est parvenue récemment dans une lettre écrite par son protagoniste :

Enseignant expérimenté d'un Talmud Torah d'Ashdod, sa fille, voici plusieurs années, à l'âge de douze ans, commença à souffrir d'une baisse sensible de sa vue. Elle avait alors du mal à reconnaître les gens et à distinguer les objets. Il arriva même qu'elle trébuchât, faute de les voir. Ils allèrent consulter les médecins qui tentèrent de donner diverses explications à ce phénomène ("un œil faible").

Néanmoins, avec le temps, il s'avéra que même le deuxième œil fut atteint de cette baisse sérieuse de la vue. Ils furent donc dirigés vers l'hôpital "Assaf Ha Rofé", situé à Ramleh, qui comptait plusieurs spécialistes des maladies des yeux. Après une série d'exams, ces derniers parvinrent à la conclusion que l'enfant souffrait de la cataracte, maladie fréquente chez les personnes âgées qui provoque des troubles de la vue. **Malheureusement, lorsque ce mal atteignait les enfants, il était plus grave et pouvait entraîner la cécité** ל"הר.

Les médecins réussirent à soigner l'œil droit car le dommage n'avait pas encore été très important, mais pas l'œil gauche. Ils déclarèrent que, pour sauver celui-ci, **la seule solution était une greffe de la cornée.** C'était la seule manière, dirent-ils, de sauvegarder sa vue, sinon, ils étaient d'avis unanime que... ל"ע. Son nom fut placé sur une liste d'attente, de manière que, lorsque l'occasion s'en présenterait et qu'une cornée compatible serait disponible, on puisse les appeler afin d'effectuer la greffe. Les médecins précisèrent néanmoins que, l'œil



d'un enfant étant différent de celui d'un adulte, **il n'était donc pas possible de greffer dans l'œil de leur fille, la cornée d'un adulte**, mais seulement celle d'un autre enfant. Or, grâce à D., il n'était pas fréquent de trouver une cornée prête à être greffée. En outre, la loi médicale interdisait d'importer des membres d'un autre pays, sauf en cas de danger pour la vie. Par conséquent, il fallait attendre que se présente exclusivement la cornée d'un enfant d'Eretz Israël. **Il était donc possible que l'attente fût longue.**

De fait, la vue de l'œil gauche s'affaiblit progressivement, de plus en plus, jusqu'à cesser complètement. L'enfant se retrouva aveugle d'un œil (que D. préserve). Par la suite, son œil se recouvrit d'un voile opaque (qui entravait sa vue). Il était triste de la voir dans un état aussi misérable. Ils passèrent ainsi quatre ans, dans une expectative mêlée de l'espoir de voir arriver une cornée pour leur fille.

A Pessa'h, l'enseignant invita son beau-frère, habitant de Safed. Lorsque celui-ci se rendit compte de près de la tragédie (qu'il avait jusqu'alors uniquement entendue narrée par téléphone), il fut tellement ébranlé qu'il annonça au père sa résolution de se rendre quotidiennement à Méron pour prier sur le tombeau du Saint Tana Rabbi Chimone Bar Yo'haï et remuer ainsi les mondes célestes en faveur de cette âme en peine. Le fils de l'enseignant, un Ba'hour, décida de s'associer à la "chaîne" des prières. Il mit sur pied des groupes de lecture de Tehilim parmi ses amis pour la guérison rapide de sa sœur.

A peine trois semaines seulement s'écoulèrent depuis qu'ils avaient commencé à "secouer tous les mondes" par leurs prières. Lundi 15 Iyar, alors que le père était dans la salle des enseignants, durant la pause, la sonnerie de son téléphone portable retentit. Il répondit à l'appel, et à sa grande surprise, il entendit une voix qui lui dit : « Nous appelons du centre hospitalier de Assaf Ha Rofé, nous désirons vous informer qu'une cornée est disponible pour votre fille. La date de la greffe a été fixée à jeudi (Lag Baomer). » Il fut tellement bouleversé, qu'il se

mit à pleurer, incapable de répondre. A l'autre bout de la ligne, l'hôpital continuait à parler : « Vous viendrez ? » Très difficilement, il finit par rendre une réponse : « Oui ! »

Tous les enseignants présents furent saisis de crainte en le voyant pleurer sans pouvoir prononcer un mot. « Que se passe-t-il ? », demandèrent-ils. Après quelques instants, il se ressaisit et parvint à leur annoncer la bonne nouvelle : « Il y a une cornée pour ma fille ! » Inutile de décrire l'explosion d'allégresse qui se produisit dans la pièce et les chants de louanges au Très-Haut qui y furent entamés !

Jeudi matin, ils arrivèrent à l'hôpital, dans une joie mêlée de tension et d'inquiétude. On introduisit la jeune fille dans la salle d'opération. Après environ deux heures, le chirurgien sortit et leur annonça que l'opération avait réussi. Son œil était, pour l'instant, recouvert d'un pansement et elle ne voyait encore rien. Ils passèrent la nuit à l'hôpital. Vendredi, le chirurgien arriva pour examiner l'œil. Il enleva le pansement, et soudain, la jeune fille laissa échapper un cri : « **Je vois !** » Tous se mirent à trembler d'émotion : ce n'était pas rien qu'une "aveugle" depuis déjà quatre ans, soit libérée, et sorte des ténèbres vers la lumière ! « **Béni sois-Tu, Hachem, qui ouvre les yeux des aveugles** », au sens propre ! « **Béni sois-Tu, Hachem, qui libère les prisonniers !** »

Après qu'ils se furent quelque peu apaisés, le médecin les appela dans son bureau. Il leur dit qu'il tenait à leur expliquer comment leur était parvenue cette cornée tant attendue. Était-elle soudain tombée du ciel ?

Voici une semaine, expliqua-t-il, une petite fille de neuf ans, habitant **Ashdod**, a fait une chute dans un jardin avec des jeux, et s'est blessée à l'œil. Ses parents l'emmenèrent chez le médecin qui les envoya à l'hôpital Assaf Ha Rofé, à Ramleh. Là-bas, on l'examina et on constata qu'elle avait une coupure dans la cornée. Si on ne lui greffait pas une nouvelle cornée d'urgence, sa vie



était en danger. Un message fut envoyé dans le monde entier informant qu'un enfant avait besoin de subir d'urgence une greffe de cornée (comme cela a été mentionné plus haut, il n'était autorisé d'importer un organe d'un pays étranger qu'en cas de danger vital). Peu de temps après, ils reçurent une réponse du Canada : un médecin possédait bien une cornée d'enfant et était prêt à l'envoyer en Eretz Israël. Le médecin de Assaf La Rofé jeta un coup d'œil sur le numéro de téléphone figurant sur le message et se rendit compte qu'il ne s'agissait pas moins que du grand professeur spécialiste des greffes qui avait été son enseignant. Aussitôt, il lui téléphona pour le remercier, et au fil de la conversation, il lui parla également de cette jeune fille, aveugle d'un œil depuis quatre ans et qui, elle aussi, attendait une cornée. S'il avait une cornée, il avait sûrement celle du deuxième œil (du même enfant, duquel avait été prise la première) qui était prête elle aussi à être greffée. Le cas échéant, aurait-il la bonté de l'envoyer dans le même colis ? Le professeur lui répondit qu'il allait vérifier. Quelques instants plus tard, il rappela pour dire confirmer qu'il s'agissait d'une paire, et qu'il lui envoyait donc les deux cornées en même temps. Il avait pu ainsi recevoir une cornée de l'étranger, ce qu'il n'aurait pas pu obtenir en suivant le protocole habituel.

Examinons quelques peu les merveilles de la providence Divine dans cette histoire : 1) Si l'enfant qui était tombée n'avait pas été d'Ashdod, elle aurait été envoyée dans un autre hôpital où l'on ne connaissait pas la tragédie de l'autre jeune fille, aveugle d'un œil. Personne n'aurait donc pensé demander une cornée pour elle. 2) Si cela avait été un autre médecin que ce célèbre professeur qui avait répondu à l'appel pour la cornée, personne ne l'aurait appelé pour le remercier ni n'aurait pensé demander deux cornées au lieu d'une.

Néanmoins, le Saint-Béni-Soit-Il organisa tous les événements afin que la petite fille qui était tombée, arrive dans le même hôpital, et que ce soit précisément ce professeur, ancien enseignant du chirurgien traitant la

jeune fille aveugle, qui accepte d'envoyer la cornée. **Un enchaînement d'une multitude de circonstances se produisit, et tout cela, par le mérite de ces prières qui renversèrent la Midate Hadine en Midate Ha Ra'hamime, très rapidement, en l'espace de seulement un mois. Quel bel enseignement : jusqu'où parvient la prière de chaque juif qui vient épancher son cœur devant son Père Céleste, et à quel point ce dernier a le pouvoir de remuer Ciel et Terre afin de hâter la délivrance !**

A plus forte raison durant ces jours-ci, où Hachem est encore plus proche de nous, comme nous le décrit le Rambam (Téchouva 2, 6) : « Bien que le repentir et que le cri (vers Hachem) soient bons en toute époque, **durant les dix jours entre Roch Hachana et Yom Kippour, ils sont encore meilleurs et sont acceptés sur le champ**, comme il est dit : "Cherchez Hachem lorsqu'Il est proche." De qui s'agit-il ? D'un **individu** (...). » Le Aroukh La Ner (Roch Hachana 18a) exprime lui aussi cette idée ainsi : « **C'est différent durant les dix jours de repentir, car même la prière d'un individu est exaucée, et son décret est annulé complètement.** »

C'est d'autant plus vrai pour la prière de la veille de Yom Kippour. Le Chem Mi Chemouel (Yom Kippour 5672(1912)) déclare : « **Les prières de toute l'année sont réparées et purifiées grâce à la prière de la veille de Yom Kippour, et s'il y a, entre toutes les prières** (en rassemblant les bonnes parties de chaque prière ; n.d.t), **de quoi constituer une prière entière intègre**, toutes les prières bénéficient d'une élévation grâce à celle-ci. »

Une année, à la fin du Mois d'Av, le Nétivot Chalom tomba gravement malade. Alors qu'il était alité et souffrant, les médecins décidèrent qu'il fallait l'opérer dans les plus brefs délais. Néanmoins, Le Rabbi ne consentit pas à une opération avant les Yamim Noraïm, en se justifiant : « Nous avons foi dans le fait que le sort d'un homme est fixé à Roch Hachana et qu'il est entre nos mains de changer un décret. » Lorsque sa famille vit qu'il était ferme dans sa décision,



ils introduisirent le médecin dans sa chambre afin qu'il lui prescrive la conduite à suivre au quotidien dans son alimentation, son hydratation, son sommeil, jusqu'après les Yamim Noraïm, et la date de l'opération fut différée au lendemain de Yom Kippour. Le moment venu, les médecins l'examinèrent une nouvelle fois et découvrirent qu'un miracle avait eu lieu : tout danger était écarté et l'opération n'était plus nécessaire ! Un des médecins lui dit : « Le **temps** a joué en votre faveur ! » (Son intention étant de dire que le temps écoulé avait permis au corps de se rétablir.) Le Nétivot Chalom s'écria alors : « Le **temps** a joué en ma faveur ! », ce qui signifiait : « Les temps élevés spirituellement d'Eloul, Roch Hachana et Yom Kippour, dans lesquels un homme peut agir pour changer les décrets qui pèsent sur lui, c'est cela qui a joué en ma faveur afin que je recouvre complètement la santé, au-delà des voies naturelles ! »

« Sept jours avant » : la préparation à Yom Kippour

La Michna, dans le traité de Yoma (53b) qui décrit tout le service du Cohen Gadol à Yom Kippour¹, enseigne :

"נכנס בנקום שנכנס ועמד בנקום שעמד" ["Il (le Cohen Gadol) **entraît** (dans le Saint des Saints) à l'endroit où il était (déjà) entré et il se tenait à l'endroit où il s'était tenu"].

Rabbi Yé'hiel de Zeltchov voit dans cet enseignement une allusion qui nous concerne : même si l'on pénètre dans le lieu (ou le temps) le plus sacré, on ne peut y pénétrer que jusqu'où on s'était déjà rendu une première fois : jusqu'à l'endroit (au niveau) où l'on s'était préparé au préalable.

Une allusion semblable est rapportée par le Yalkout Ha Guerchoni à propos de la Michna à la fin du même traité : Rabbi Akiva y compare la purification de Yom Kippour à celle d'un Mikvé. Or, le Rambam stipule qu'il n'est pas convenable de **sauter** dans le

Mikvé où l'on doit se purifier. On en déduit qu'il n'est pas non plus convenable de "sauter" dans Yom Kippour afin de se purifier de ses fautes. Mais, il est indispensable de commencer cette purification à l'avance afin de s'y préparer progressivement.

Le Bina La Etim explique que, tout comme il ne suffit pas de se trouver dans le Mikvé pour se purifier sans pénétrer entièrement dans l'eau, il en est de même à Yom Kippour : certes, c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui nous purifie en ce jour, néanmoins, il incombe à l'homme de faire le premier pas en nettoyant ce qu'il peut. C'est ce qu'enseigne Rabbi Akiva dans la Michna : "Devant qui **vous** purifiez-vous ?", et alors, Hachem nous aspergera d'eau pure et nous purifiera !

« Vous vous purifierez devant Hachem » : le pouvoir purificateur de ce jour

Il est écrit dans le Séfer Ha 'Hinoukh (Mitsva 185) :

« C'est une des bontés d'Hachem envers Ses créatures de leur avoir fixé un jour dans l'année pour expier leurs fautes grâce à leur repentir. Car si les fautes des hommes s'accumulaient d'année en année, la mesure deviendrait pleine au bout de deux ou trois ans ou davantage, et le monde serait passible de destruction totale. C'est pour cela qu'Hachem vit, dans Sa sagesse, la nécessité, pour que le monde se maintienne, de fixer un jour dans l'année pour l'expiation des fautes des repentants. **Depuis le début de la création du monde, ce jour fut réservé et destiné à ce but. Et, après qu'Hachem l'eut réservé pour l'expiation, il reçut d'Hachem le pouvoir de purifier au point d'aider à l'expiation.** »

Le Lévousch (§ 582, 1) explique que le passage prononcé, le soir de Yom Kippour, avant la prière de la Amida, à savoir כִּי בָיִים יִכַּפֵּר עֲלֵיכֶם... לפני ה' תטהרו ["Car en ce jour, Il fera l'expiation pour vous (...) Devant Hachem, vous

1. Celui-ci est reproduit dans le Séder Avoda que l'on récite dans la prière de Moussaf. N.d.t



serez purifiés"], ne constitue pas une interruption entre la délivrance² et la prière de la Amida. **Car l'expiation des fautes et la purification sont en elles-mêmes, notre délivrance, et il n'y a pas de meilleure continuation à la délivrance que celle-ci.**

Et il est nécessaire de croire fermement que le Saint-Béni-Soit-Il pardonne et efface nos fautes en ce jour. Le Réma (§ 607, 6) rapporte à ce sujet les mots du Rambam (Hilkhot Chegagote 3, 10) : « Yom Kippour n'expie les fautes que des repentants **qui croient dans son pouvoir expiatoire** (...). » Le 'Hidouché Harim explique d'ailleurs, grâce à cette déclaration, la raison pour laquelle on dit dans la prière **du soir après Yom Kippour** la phrase habituelle : "וְהוּא רַחוּם" ["Tu es miséricordieux et Tu expies la faute..."] et la bénédiction "Pardonne-nous..." (dans la Amida). En effet, apparemment, nous n'avons pas eu encore le temps de fauter après Yom Kippour. Dès lors, sur quoi demandons-nous : "Pardonne-nous..." ? C'est, explique-t-il, sur le fait-même que nous ne croyons pas d'une foi intègre en l'expiation complète de nos fautes, qu'il y a lieu de se repentir et de demander pardon.

Mais, à vrai dire, le Baal Hatania a déjà écrit (à propos de toute l'année) dans sa "Lettre sur le repentir" (§ 11) qu'il faut avoir **"foi et confiance, afin que notre cœur soit convaincu qu'Il désire prodiguer la bonté, qu'Il fait grâce, qu'Il est miséricordieux et largement disposé à pardonner sur le champ dès qu'on Lui demande pardon, sans l'ombre du moindre doute"**. La preuve est que l'on récite chaque jour, trois fois, dans la prière de la Amida, la bénédiction : "Il fait grâce, Celui qui pardonne largement". Or, la loi stipule que "Safek Brakhote Léhakel" (en cas de doute sur le fait de devoir prononcer une bénédiction ou non, on doit s'abstenir de la prononcer). Dès lors, si le pardon et l'effacement des fautes n'étaient pas certains, nous devrions nous abstenir de réciter cette bénédiction, de crainte de la dire en vain.

C'est donc qu'il est certain, sans le moindre doute, qu'après le Lui avoir demandé, Hachem nous pardonnera et effacera nos fautes.

Rabbi Mordékhaï Salonime avait l'habitude de raconter au cours de la Séoudat Hamafsékète (le dernier repas avant le jeûne de Yom Kippour), la parabole suivante :

Un homme possédait un coq qu'il chérissait comme la prune de ses yeux. Il le nourrissait, lui donnait à boire, l'habillait, le couvrait et pourvoyait à tous ses besoins. Un jour, un voleur, qui convoitait la volaille, décida de se l'approprier, pensant qu'il pourrait ainsi, lui aussi, l'appivoiser, au même titre que son propriétaire. Mettant son projet à exécution, il pénétra une nuit dans la maison de ce dernier et s'empara du coq.

Le propriétaire fit des pieds et des mains pour tenter de rattraper le voleur, mais sans succès. Entre-temps, le voleur, qui ignorait comment s'occuper du coq, ne put qu'assister à l'affaiblissement progressif de la volaille jour après jour, faute d'une nourriture adéquate. Finalement n'ayant plus le choix, il l'emmena chez le Cho'hète avant qu'il ne fût trop tard. Lorsqu'il arriva chez ce dernier, le propriétaire y entra également et il reconnut alors son coq. Mais le voleur nia effrontément l'accusation en prétendant que le coq que revendiquait le propriétaire était beaucoup plus gras que celui qui était dans ses mains. Néanmoins, celui-ci ne se résigna pas pour autant, et accusa le voleur d'avoir aggravé son cas : non seulement il lui avait volé son coq, mais en plus, il l'avait affaibli et endommagé. Lorsque le Cho'hète vit que le ton commençait à monter, il les envoya tous les deux chez le Rav de la ville afin qu'il décide de qui avait raison.

Après avoir écouté les arguments de chacun, le Rav ne sut quoi trancher, puisque chacun prétendait en être le propriétaire.

2. La deuxième bénédiction après le Chéma Israël qui se termine par "Béni-sois-Tu, Hachem, qui a délivré Israël" (n.d.t)



Soudain, il eut une idée : il délia les pattes du coq pour voir vers qui il se dirigerait. Inutile de préciser que dès qu'il fut libre, le coq se précipita spontanément chez son véritable propriétaire.

Sur ces mots, Rabbi 'Haïm concluait les larmes aux yeux : « Toute l'année, le Satan, qui n'est autre que le Yetser Hara parvient à

prendre l'homme dans ses filets et lui lie les pieds et les mains en le faisant trébucher dans la faute. Cependant, lorsqu'arrive Yom Kippour et qu'Hachem asperge chaque juif d'une eau purificatrice, Il le libère ainsi de toutes les chaînes dans lesquelles le Yetser l'avait emprisonné et, spontanément, il retourne immédiatement chez le Saint-Béni-Soit-Il avec amour et avec joie ! »

